Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Réclamation des Congés payés

Par Kiki62

Bonjour

Je voudrais avoir un renseignement sur le paiements des congés payés.

Actuellement en arrêt accident de travail depuis le 21/12/2021. J'aimerai savoir s'il est possible de réclamer mes congés payés depuis la nouvelle loi passé a mon employeur.

Cordialement

Par janus2

Bonjour,
Qu'entendez-vous par "réclamer vos congés payés" ?
Si vous êtes toujours en arrêt, vous ne pouvez pas prendre de congés.

Par Xav84

Bonjour,

Fort des arrêt du 13 septembre 2023, vous pouvez demander à l'employeur de vous créditer les congés acquis au delà de la première année d'arrêt.

Mais, si l'employeur refuse, il vous faudra envisager une action en justice avec le recours à un avocat.

Cordialement

Par Kiki62

Janus62:

Bonjour je voudrais réclamé le paiement de mes congés payés que j'ai le droit depuis mon embauche(01/04/2021) dans l'entreprise.

Par janus2

Vous ne pouvez pas réclamer le paiement des congés tant que vous restez sous contrat. Il n'y a qu'à l'éventuelle rupture de contrat que les congés peuvent être payés.
Pour l'instant, vous "engrangez" des congés qui seront à prendre quand vous aurez repris le travail.